

Le Bureau des vaccinations de la Ville et votre confidentialité

Qu'est-ce que le Bureau des vaccinations de la Ville ?

Le Bureau des vaccinations de la Ville (Citywide Immunization Registry, CIR) est une base de données confidentielle qui contient les dossiers de vaccination des patients de la ville de New York.

Est-il obligatoire que mon dossier de vaccination soit conservé par le CIR ?

Les prestataires sont dans l'obligation d'envoyer les dossiers de vaccination au CIR pour les patients de moins de 19 ans. À partir de 19 ans, les patients peuvent choisir d'ajouter leurs données au CIR.

Quels sont les avantages de transmettre mes données au CIR ?

Il y a de nombreux avantages à transmettre vos données au CIR. Le CIR regroupe les données de vaccination des New-Yorkais en un seul emplacement, afin que vous et vos médecins sachiez quels vaccins vous ont été administrés et desquels vous aurez éventuellement besoin. Vous pouvez accéder au CIR si vous consultez un nouveau prestataire ou si vous perdez votre dossier.

Qui peut consulter mon dossier de vaccination ou celui de mon enfant ?

Vous, votre médecin, votre pharmacien(ne), l'établissement scolaire de votre enfant ou son université, votre régime d'assurance maladie et certains programmes des services sociaux [tels que le programme Women, Infants and Children (WIC) (Femmes, nourrissons et enfants)] peuvent consulter votre dossier de vaccination.

Pour en savoir plus sur l'accès à votre dossier ou celui de votre enfant, consultez « My Vaccine Record » (Mon dossier de vaccination) sur le site nyc.gov/myvaccinerecord ou appelez le 311.

Mon dossier de vaccination peut-il être utilisé pour le contrôle de l'immigration ?

Le CIR ne contient ni votre numéro de Sécurité sociale ni votre statut d'immigration. La législation de l'État de New York protège le caractère confidentiel de vos dossiers CIR. Pour le Département de la santé de la ville de New York, c'est votre santé qui importe, pas votre statut d'immigration. Nous respectons la confidentialité de tous les patients. Obtenez les soins dont vous avez besoin.

Appelez le 800 354 0365 ou le 311 pour obtenir des informations sur les services de soutien, tels que l'aide juridique, grâce à ActionNYC. Pour en savoir plus sur vos droits, consultez le site nyc.gov/immigrants.

